

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 28 Novembre 2016

Sur convocation en date du 21 Novembre 2016 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le lundi 28 novembre 2016 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, M^{me} PROTAT, M^{me} LEVERT, M. AUMONT, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{me} DESRAT, M^{me} MICHEL, M^{me} CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, M^{me} PERRARD, M^{me} PASQUIER, M. NONOT, M^{me} CHERRIOT, M. PETIT, M^{me} MARNAT, M. BUGNOT, Formant la totalité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Avant l'ouverture de la séance du conseil Municipal et la désignation d'un secrétaire de séance, monsieur le Maire informe que la séance sera enregistrée et que la rédaction du compte rendu incombera au secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : M. Christophe PETIT.

Approbation du compte-rendu du 29 août 2016 :

Avant de passer au vote Mr MARTIN demande qu'il soit rectifié les raisons de son vote contre, concernant les travaux de voirie du Pré Minat.

1° / Qu'en commission des travaux, ce projet a été ajourné du fait que nous ne sommes pas certains d'être propriétaire du dit chemin. Pour cette raison, l'enduisage du chemin ne comprenait que les premiers 100 m.

2°/ Que lors du vote du budget prévisionnel, cela a été rappelé et qu'il a alors été précisé que l'inscription de travaux au budget prévisionnel ne les rend pas acceptés.

3°/ Qu'il est selon lui anormal d'inclure les frais de voirie, dans le calcul du m² pour les acquéreurs du lotissement communal, et de les offrir à d'autres concitoyens qui ont choisi de faire bâtir sur des parcelles privées avec un accès à l'origine via un chemin.

4°/ Que ce chemin a été récemment goudronné et qu'il n'est pas en plus mauvais état que d'autres rues du village.

En conséquence, M. MARTIN pense que le travail préalable de la commission n'est pas complet et qu'au lieu d'étendre la voirie communale aux chemins ruraux, il serait préférable de remettre en état les accès à la voie publique devant certains habitants dont certains cas ont déjà été évoqués lors d'autres conseils.

Après lecture de son écrit avec explication, l'assemblée passe au vote.

Le procès-verbal après rectification, est accepté par 19 voix.

● Utilisation du plan d'eau par les associations extérieures

M. AUTREAU présente la demande de l'association APAJH 10 de Romilly sur Seine qui souhaite avoir la possibilité, pour ses résidents, de venir au plan d'eau toute l'année.

Les membres sont venus passer une journée le 04 septembre 2016 et ont réglé une cotisation au tarif « non résident » à 28 €.

Cette situation n'est pas prévue par le règlement et il n'y a pas de tarif fixé.

Après réflexion des membres du conseil, il informe la dite association que le plan d'eau est un lieu de promenade où tout le monde peut venir passer la journée dans le respect d'autrui et du site et que si un adhérent d'une association veut pêcher il devra faire l'acquisition d'une carte de pêche personnelle au tarif fixé.

Il sera donc indiqué cette résolution dans le règlement ainsi qu'un rappel à la sécurité des utilisateurs, leur responsabilité et la signature au retrait de la carte.

Des panneaux d'affichage seront aussi disposés aux entrées pour rappel des points du règlement et de citoyenneté.

@ Tarifs communaux pour 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux fixés comme suit à compter du **1^{er} Janvier 2017** :

OBJET	TARIFS 2017
Photocopie A4 en noir et blanc	0,18 €
Photocopie A3 en noir et blanc	0,36 €
Photocopie A4 en Couleurs	1,00 €
Photocopie A3 en Couleurs	2,00 €
Droits de place pour les marchands ambulants occasionnels, type camion d'outillages, vendeurs de vêtements, de matelas, le mètre linéaire	2,60 € / ml
Salle du stade le week-end pour les habitants de la commune	70,00 €
Salle du stade le week-end pour les personnes extérieures à la commune	110,00 €
Salle du stade 1 jour en semaine pour les habitants de la commune	40,00 €
Salle du stade 1 jour en semaine pour les personnes extérieures à la commune	60,00 €
Salle communale P. et M. Davesne pour vin d'honneur	80,00 €
Salle communale P. et M. Davesne le week-end	180,00 €
Concession pleine terre 2 m x 1 m - 30 ans	200,00 €
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes max - 15 ans	250,00 €
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes max - 30 ans	500,00 €
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum - 15 ans	200,00 €
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum - 30 ans	400,00 €
Droit de pêche au plan d'eau du 01/03 au 01/12 - résidents de la commune	14,00 €
Droit de pêche au plan d'eau du 01/03 au 01/12 - non-résidents commune	28,00 €

@ Caution pour la location de la salle des fêtes

Aucune caution n'est actuellement exigée lors de la location des salles communales.

Suite à l'installation du limiteur sonore à la salle P. et M. Davesne, il paraît souhaitable de fixer une caution afin d'éviter les dégradations du matériel et inciter les locataires à prendre soin des locaux.

Après un tour de table l'unanimité des membres est en accord pour fixer une caution pour les deux salles louées sur la commune.

La caution pour la MJC est fixée à 400 € et de 200 € pour la salle du stade.

Ces cautions figureront sur les tarifs communaux 2017 et seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2017.

@ Problèmes de tapage nocturne lors de la location de la salle des fêtes

Lors des locations de la salle Davesne lors des week-ends de fin juillet et du mois d'août, les locataires n'ont pas respecté le voisinage. Des groupes de jeunes sont restés à l'extérieur, sur la Place, jusqu'au petit matin et ont fait beaucoup de bruit. Les habitants n'ayant pas pu dormir de la nuit demandent donc à la mairie de prendre des dispositions.

Suite à ces problèmes récurrents, les membres proposent d'indiquer sur la convention de location que la personne loueuse de la salle est responsable et s'engage à respecter le règlement, le calme à l'intérieur comme à l'extérieur pour la tranquillité et le respect du voisinage.

Pour compléter cette mesure une affiche sera installée à l'entrée de la MJC (endroit fumeur) pour rappeler ces consignes.

⊗ Décisions modificatives au budget

Afin de régler le fonds de concours au SIEM concernant les travaux d'éclairage public, il apparaît nécessaire de modifier le budget primitif :

Crédits à réduire			Crédits à ouvrir		
Financement Eclairage public rue Léon Gambetta					
Opérat° n° 189 Cpte 2158	Voirie Rue Zola Blériot Martin	- 26 450 €	Opérat° 191 Cpte 2041511	Effacement de réseaux rue Léon Gambetta	+ 26 450 €
Financement Illuminations					
Opérat° n° 189 Cpte 2158	Voirie rue Zola Blériot Martin	- 1 500 €	Opérat° 128 Cpte 2188	Acquisition de matériel	+ 1 500 €
Financement ajout points éclairage public rue Rousseau, Jaurès					
Opérat° n° 177 Cpte 2313	Construction CTM	- 12 500 €	Opérat° 146 Cpte 2135	Amélioration de l'éclairage public	+ 12 500 €

⊗ Réfection du Grand Chemin de la Presle

Propositions du groupe de travail :

M^{me} CHERRIOT signale que seulement 8 membres sur 16 de la commission « noue » étaient présents à la sortie sur lieu le 7 octobre 2016.

Ce groupe de travail, après état des lieux sur site, émet une proposition pour diminuer le coût de la réfection du chemin :

- Charger les services techniques municipaux à temps opportun de niveler le dit chemin à l'aide de déchets de carrière afin de le stabiliser et renforcer les passages de noue par des pierres.

Cette proposition met en évidence que le prix de revient reste inconnu sachant que le temps passé par les agents techniques n'est pas chiffré, de même que l'achat de matériaux.

⊗ Projet d'acquisition de l'ancienne gare

M^{me} LEVERT a pris contact avec l'une des propriétaires, le prix serait de 140 000€.

M^f BUGNOT a également rencontré une autre des propriétaires qui lui a donné un prix de 117 000€.

M^{me} LEVERT souhaite l'acquisition de ce bien qui serait utile pour le projet de liaison piétonne ou la possibilité de servir d'espace loisir de détente ou sportif (parcours santé, labyrinthe végétal, mini ferme pédagogique, hôtel à insectes).

La gare pourrait servir de maison des associations ou de résidence d'artistes.

Mr le Maire souligne le fait intéressant aussi pour son patrimoine bâti mais qu'il faut rester réaliste quant à la faisabilité et la fonctionnalité d'un projet. Avantage du site un sol stabilisé.

Mr FEVRE trouve le foncier intéressant et propose qu'il soit fait un état de la gare pour savoir si une restauration est possible pour un projet de bureau des services techniques ainsi que la base de la halle pour le CTM.

Il sera fait une demande de projet de faisabilité avec masse financière et demande de PC.

@ Informations

TRAVAUX

- Accessibilité de la Mairie et de la Mairie Annexe : présentation de l'avant-projet

Présentation de trois APS chiffrés, à l'unanimité l'APS numéro deux est retenu pour la Mairie.

Pour la Mairie Annexe les plans sont acceptés par l'assemblée mais le projet n'est pas encore chiffré. Il sera demandé au Maître d'œuvre de préparer un dossier de subvention.

- Clôture au stade :

Remettre le grillage proprement en faisant le tour de la dalle, à faire par les employés municipaux.

Voir pour une plantation d'arbustes autour des bennes pour masquer la vue des poubelles et empêcher leur franchissement.

Mr le Maire propose la réalisation d'un merlon tout le long du grillage pour empêcher l'installation des gens du voyage.

- Salle de MJC : Bac à fleurs plus plantations, pour dissimuler les bacs à déchets.

- Rue Pablo Picasso : rien.

- Mur du cimetière : devis demandés à Mrs PANTOLI, BONNECUELLE, FARIA et FIEVET d'Anglure.

Seul Mr FIEVET a répondu à ce jour. Il est auto entrepreneur, la mairie devra donc acheter les matériaux directement, prix matériaux 3421 € TTC prix de la prestation 8848 €.

FUSION DE LA CCPA : modification du nombre de délégués

La nouvelle CC comprendra 89 conseillers communautaires pour 62 communs membres (144 conseillers avec les suppléants)

Toutes les compétences vont se juxtaposer sur les anciens territoires au 01/01/2017.

Chacun conserve ses compétences à l'identique.

Il y aura un président et 12 vices présidents (dont 4 pour la CCPA).

Pour la commune, les membres délégués représentant diminuent et passent de 7 à 4, certains proposent donc de ne pas se représenter.

L'élection des délégués aura lieu lors du prochain conseil, le vendredi 16 décembre 2016.

@ Questions diverses.

Mme CHERRIOT : "le plan du cimetière ainsi que le registre sont affichés depuis quelques semaines à l'entrée du cimetière."

Elle fait remarquer qu'elle s'était proposée lors du CM du 18 janvier pour les faire. Depuis elle n'avait pas relancé le dossier auprès du secrétariat pour y travailler et personne ne lui avait rappelé. C'est pourquoi elle souhaite savoir qui a fait les documents et pourquoi elle n'a pas été informée, ni les membres du conseil municipal d'ailleurs.

Elle dit qu'un mail d'information auprès des conseillers avant l'affichage aurait été le bienvenue et précise que le plan et le registre sont très bien conçus et qu'elle n'aurait pas fait mieux.

Elle aimerait savoir depuis quand le plan d'architecte est en mairie et à quelle date le registre a été établi par Mme CARRE.

M. AUTREAU informe que le plan d'origine a été réalisé par le géomètre en 2009 suite à l'extension du cimetière. Mme GONTIER a repris et mis à jour la liste des inhumations faite par Mme CARRE afin de la mettre à disposition pour la Toussaint.

Mme PROTAT : Bilan du Repas des Anciens qui a eu lieu Samedi 26 novembre.

Traiteur « A vos couverts » de Maizières la Grande Paroisse. Le colis sera distribué le 12 décembre. Au total repas plus colis = 236 personnes.

Mr TONIUTTI : Demande un stop route de Maizières, des panneaux rue Pierre Brocheton et déplacement panneau limitation à 30 km/h.

Mr MARTIN : Ruelle derrière la boulangerie, les deux roues y circulent trop vite, ce qui peut être un danger pour les piétons. Souhaite un panneau d'interdictions véhicules à moteur. Propose des tableaux Weleda pour le club de Foot.

Mme LEVERT : Rappelle Soirée Concert Gospel le 17 décembre. Demande aux conseillers de prendre des affiches et des flyers pour faire la promotion de la manifestation.

Mme MICHEL : Demande quand seront faits les travaux d'enfouissement des réseaux des rues Barbusse et Voltaire. Souhaite que les trottoirs de la rue Barbusse soient refaits en attendant les travaux afin de pouvoir circuler sans être obligé de descendre du trottoir par endroit.

Mr BUGNOT : Signale la demande de Mme DEBLOCQ qui souhaite l'installation d'un bac à fleurs à l'angle de sa propriété. Des voitures coupent le virage et montent sur le trottoir ce qui est dangereux. Il signale que les arbres qui dépassent de la propriété de Mr GILSON ne sont toujours pas coupés. Un rappel d'élagage est nécessaire.

Mme CHARLOIS : Demande que les agents techniques coupent les branches des thuyas qui dépassent à l'angle du cimetière. Demande que les bacs à fleurs soient retirés de la façade de la mairie, fleurs fanées depuis un mois ce qui est moche. S'inquiète de la santé de Mme CARRE.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23H45.

Le secrétaire de séance,
Christophe PETIT



Vu, le Maire
James AUTREAU.

